



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 033/CENI/2022

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de l'opinion publique que conformément à sa Décision n° 040/CENI/AP/2022 du 22 septembre 2022 portant convocation de la reprise de l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur de la province du Maniema, la campagne électorale démarre le 14 octobre 2022 et prend fin le 16 octobre 2022 à minuit, heure locale.

Les activités relatives à la campagne électorale devront se dérouler dans le strict respect des dispositions légales et de l'ordre public. La campagne électorale des candidats Gouverneur et Vice-gouverneur de la province du Maniema se tiendra au sein de l'Assemblée provinciale et auprès des Députés provinciaux qui en constituent l'électorat. L'Assemblée provinciale est invitée à encadrer cette campagne électorale.

Le vote des Gouverneurs et Vice-gouverneur de la province du Maniema par les Députés provinciaux est maintenue à la date du 18 octobre 2022. La CENI publiera les résultats provisoires à la même date.

La CENI invite les différentes parties prenantes à se préparer pour une compétition électorale apaisée, juste et crédible.

Fait à Kinshasa, le 11 OCT 2022

Pour le Rapporteur empêché,

Paul MUHINDO MULEMBERI VAHUMAWA
Rapporteur Adjoint